



LEGENDE

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N Désignation de zone
- Nj Désignation de secteur de zone

- UA : Les zones UA sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UAp : Les zones UAp sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UB : Les zones UB sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UBa : Les zones UBa sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UBc : Les zones UBc sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UBd : Les zones UBd sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UBg : Les zones UBg sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UE : Les zones UE sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UEe : Les zones UEe sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- UF : Les zones UF sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- IAU : Les zones IAU sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- N : Les zones N sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- Nj : Les zones Nj sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- NL : Les zones NL sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- A : Les zones A sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.
- Ac : Les zones Ac sont destinées à l'habitat individuel. Ces zones sont destinées à recevoir des constructions nouvelles et des constructions existantes.